



MADAME MARTINE SCHWARTZ  
PRESIDENTE  
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT SAVOIE  
26 PASSAGE SEBASTIEN CHARLETY  
73000 CHAMBERY

Aix-les-Bains, le 28 décembre 2021

**OBJET : projet de vague artificielle**

Madame la Présidente,

Comme vous l'indiquez dans votre courrier du 7 décembre dernier, l'entreprise Okahina a effectivement décidé de renoncer à son projet de vague artificielle sur le Lac du Bourget.

Je vous confirme officiellement que ce projet ne verra pas le jour. Pour autant, je crois utile de rappeler que ce projet était un concept privé à 100 %, porté par une entreprise française, avec « zéro » euro d'argent public.

Dès sa présentation j'avais précisé que celui-ci, envisagé sur le domaine maritime de l'Etat, nécessitait des études plus approfondies ainsi qu'une instruction rigoureuse et multidimensionnelle, notamment sur son impact environnemental.

Dans un second temps, il devait être soumis à l'avis du Comité de Lac, au sein duquel siègent les 13 maires des bords du lac, l'Etat et le Cisalpb, mais aussi à celui des élus de Grand Lac. Je tenais à vous rappeler ces informations.

Si Grand Lac n'a pas vocation à porter de telles initiatives, je tiens à vous confirmer que si de nouveaux projets de ce type devaient se présenter, la même démarche de présentation et d'instruction serait suivie par l'ensemble des instances concernées et notamment par le comité de Lac pour obtenir une autorisation avant tout lancement.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de mes sincères salutations.

Le Président,  
Renaud BERETTI

